République Française

Département des Pyrénées- Orientales

Délibération du Conseil Municipal
Commune de Ur
N°20/2026

Nombre de membres

Af. au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris Part à la décision
11	11	11

Date de la séance :
11 MAI 2026
Date de la convocation :
04 MAI 2026

Le Conseil municipal de la commune d'UR, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane ROS, Maire.

Présents : MM. Françoise AZEMA - Bénédicte BARNOLE - Enrique CATAFAU - Mélanie CATHALA - Fabien DOMENGE - Jordi GARCIA - Eric HERNANDEZ - Yann LAURENT - Stéphane ROS.
Absentes excusées : Mme Christelle HOMS - Mme Sylvie GARRETTE.

Pouvoirs : Mme Christelle HOMS donne procuration à M. Stéphane ROS.
Mme Sylvie GARRETTE donne procuration à M. Jordi GARCIA.

Secrétaire de séance : M. Jordi GARCIA est nommé secrétaire de séance.

Objet : Convention et plan de financement avec le SYDEEL 66 concernant l'extension du réseau d'éclairage public - « Rénovation centre village »

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que la commune envisage la réalisation de travaux d'éclairage public dans le cadre de l'opération intitulée « Rénovation centre village » (OPÉRATION TVXEP25001).

Afin de réaliser cette opération dans les meilleures conditions de délais, de technicité et de gestion financière, il est proposé de confier cette opération au Syndicat Départemental d'Électricité et d'Énergies du Pays Catalan (SYDEEL 66), dans le cadre du transfert de compétence.

Selon la convention établie par le SYDEEL 66, à laquelle est joint un plan de financement, le montant estimatif des travaux est arrêté à la somme de **35 280,00 € TTC**, et l'autofinancement de la commune s'élève à **14 792,67 € TTC**.

Accusé de réception en préfecture
066-216602185-20260511-202026-DE
Date de réception préfecture : 29/05/2026

ANNEXE A LA CONVENTION SYDEEL66 N° TVXEP25001

Commune de Ur

Plan de financement pour la Modernisation du réseau d'éclairage public

Rénovation centre du Village

Réseau d'Eclairage public	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
EVAL Travaux Eclairage Public	29 400,00 €	5 880,00 €	35 280,00 €
TOTAL Réseau Eclairage Public	29 400,00 €	5 880,00 €	35 280,00 €
TVA à la charge du SYDEEL66, remboursé après DGD par FCTVA [1]	5 787,33 €		
TVA à la charge de la Commune [2]	92,67 €		
Montant de la participation du SYDEEL66 [3]	14 700,00 €		
Participation à la charge de la Commune			14 792,67 €

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'en ce qui concerne le règlement de ces travaux auprès du SYDEEL 66, le paiement interviendra selon les termes de la convention proposée

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS (11 voix POUR) DES MEMBRES PRÉSENTS, DÉCIDE DE :

- Approuver la convention proposée par le SYDEEL 66 ainsi que son plan de financement pour la réalisation des travaux d'éclairage public « Rénovation centre village » ;
- S'engager à inscrire les crédits nécessaires au budget pour le règlement de la dépense ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire, notamment la convention précitée.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

Stéphane ROS.

Mairie d'UR

Le secrétaire

Jordi GARCIA.

Accusé de réception en préfecture
066-216602185-20260511-202026-DE
Date de réception préfecture : 29/05/2026